

ARSF

Autorité ontarienne de réglementation
des services financiers



Ontario

Proposition d'énoncé des priorités 2025-2026

Table des matières

Aperçu	4
Analyse du contexte.....	7
Cadre stratégique	12
Priorités stratégiques	14
1. Renforcer les relations avec les intervenants et améliorer les résultats axés sur les consommateurs	17
2. Améliorer l'efficacité de la délivrance de permis	18
3. Moderniser les systèmes et les processus	20
4. Priorités en matière d'assurances IARD et d'assurance-automobile	22
4.1 Mettre en œuvre des réformes clés de la réglementation des taux et de la souscription de l'assurance-automobile.....	22
4.2 Appuyer les réformes du système d'assurance-automobile	23
4.3 Assurer le traitement équitable des consommateurs de l'assurance IARD.....	24
5. Priorités pour les compagnies d'assurance constituées en Ontario et les assureurs réciproques	25
5.1 Accroître la résilience, la stabilité et la confiance du public	25
5.2 Améliorer le cadre réglementaire de l'ARSF	26
6. Priorités pour les caisses	27
6.1 Accroître la résilience et la stabilité et favoriser la confiance	27
6.2 Améliorer le cadre réglementaire de l'ARSF	28
6.3 Renforcer les structures de stabilité financière	30
7. Priorités pour l'assurance-vie et l'assurance-santé.....	31
7.1 Renforcer la réglementation des pratiques de l'industrie et la supervision des intermédiaires, y compris les sociétés de gestion de l'assurance (« SGA »).....	31
7.2 Renforcer la protection des consommateurs qui investissent dans des contrats de fonds distincts.....	32

8. Priorités en matière de courtage hypothécaire.....	33
8.1 Moderniser les exigences du secteur afin de protéger les consommateurs de courtage hypothécaire	33
9. Priorités pour les régimes de retraite	34
9.1 Améliorer la surveillance prudentielle du secteur des régimes de retraite	34
9.2 Promouvoir l'excellence en matière de réglementation et améliorer les résultats des participants aux régimes	35
10. Priorités pour les planificateurs financiers et les conseillers financiers	37
10.1 Assurer l'efficacité du cadre de protection des titres pour les planificateurs financiers et les conseillers financiers	37
Perspectives financières.....	38
Plan financier de l'ARSF.....	38
Projection des coûts.....	40
Demandes de ressources stratégiques.....	42
Droits et cotisations par secteur.....	43
Annexe 1 : Hypothèses financières.....	45
Annexe 2 : Points saillants de la méthode de répartition par secteur.....	46

Aperçu

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a le plaisir de présenter la version proposée de ses priorités et du plan financier s'y rattachant pour l'exercice financier 2025-2026. Ce document vise à obtenir les commentaires des intervenants dans le cadre de consultations publiques.

L'ARSF protège les consommateurs¹, les membres des caisses, les bénéficiaires de régimes de retraite, les investisseurs et d'autres intervenants clés de l'Ontario. Elle assure des fonctions de réglementation et de supervision prudentielles et des pratiques de l'industrie dans les secteurs suivants :

- Assurance IARD et assurance-automobile
- Assurance-vie et assurance-santé
- Caisses²
- Sociétés de prêts et de fiducie
- Courtage hypothécaire
- Fournisseurs de services de santé (liés à l'assurance-automobile)
- Régimes de retraite
- Planificateurs et conseillers financiers

L'ARSF est un organisme de réglementation indépendant qui est fondé sur des principes et axé sur les résultats. Elle a été créée dans le but d'améliorer les résultats pour les consommateurs et les bénéficiaires des régimes de retraite en Ontario.

¹ Aux fins du présent document, le terme « consommateurs » inclut le public, les membres des caisses, les bénéficiaires des régimes de retraite, les investisseurs, les emprunteurs et les autres intervenants. Il comprend également les clients d'assurance et les clients potentiels. Le terme « client » désigne un titulaire de police d'assurance, ce qui peut inclure un titulaire de certificat, ou un titulaire de police potentiel avec lequel un assureur ou un intermédiaire interagit, y compris, s'il y a lieu, les autres bénéficiaires et demandeurs d'indemnités ayant un intérêt légitime dans la police.

² Le terme « caisses » comprend les credit unions et les caisses populaires dans l'ensemble du présent document, à moins d'indication contraire.

Orientation de l'ARSF

En 2021-2022, l'ARSF a élaboré et mis en œuvre son cadre stratégique (le « cadre stratégique »), qui reflète les objectifs législatifs de l'ARSF et englobe sa vision, sa mission et ses valeurs. L'ARSF utilise le cadre stratégique pour atteindre ses **objets législatifs** tels qu'ils sont définis dans la *Loi de 2016 sur l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers* (la « Loi sur l'ARSF »). Les objets de l'ARSF sont les suivants :

- réglementer les secteurs réglementés et les superviser de façon générale;
- contribuer à la confiance du public dans les secteurs réglementés;
- surveiller et évaluer les progrès et les tendances dans les secteurs réglementés;
- collaborer avec d'autres organismes de réglementation, lorsque cela est approprié;
- promouvoir l'éducation du public sur les secteurs réglementés et sa connaissance de ceux-ci;
- promouvoir la transparence et la divulgation de renseignements par les secteurs réglementés;
- prévenir toute conduite, pratique et activité trompeuse ou frauduleuse de la part des secteurs réglementés;
- réaliser tout autre objet prescrit.

Les objets de l'ARSF à l'égard des **secteurs des services financiers** sont les suivants :

- promouvoir des normes de conduite professionnelle élevées;
- protéger les droits et intérêts des consommateurs;
- favoriser le développement de secteurs des services financiers solides, durables, concurrentiels et novateurs.

Les objets supplémentaires suivants s'appliquent aux **régimes de retraite** :

- promouvoir la saine administration des régimes de retraite;
- protéger les prestations de retraite et les droits des bénéficiaires des régimes de retraite.

Les objets supplémentaires suivants s'appliquent aux **caisses** :

- fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle des dépôts confiés aux caisses;
- promouvoir la stabilité du secteur des caisses en Ontario et y contribuer, en tenant compte de la nécessité de permettre aux caisses d'être concurrentielles tout en prenant des risques raisonnables;
- poursuivre les objets visés dans la Loi sur l'ARSF à l'avantage des déposants des caisses et de manière à réduire au minimum les risques de perte que court le Fonds de réserve d'assurance-dépôts.

Les objets de l'ARSF en ce qui concerne la *Loi de 2019 sur la protection du titre des professionnels des finances* sont d'appliquer et d'exécuter cette loi.

Analyse du contexte

L'ARSF réglemente des marchés dynamiques qui sont influencés par plusieurs facteurs socioéconomiques et événements mondiaux. Un élément essentiel de la stratégie de l'ARSF pour réussir en tant qu'organisme de réglementation, et une partie de son mandat, est de surveiller et d'évaluer les progrès et les tendances dans les secteurs qu'elle réglemente.

Tendances économiques

L'économie canadienne et mondiale a évité de justesse une récession au cours des deux dernières années. Bien que les perspectives économiques globales se soient améliorées depuis l'Énoncé des priorités 2024-2025 de l'ARSF, les préoccupations concernant l'incertitude économique et les répercussions potentielles sur les consommateurs demeurent.

Faits macroéconomiques saillants à noter :

- Le coût de la vie et l'abordabilité globale continuent d'être un enjeu important auquel font face les consommateurs ontariens et canadiens. Selon Statistique Canada, l'indice des prix à la consommation (« IPC ») a diminué tout au long de 2024. En juin 2024, l'IPC a augmenté de 2,7 % d'une année sur l'autre, en baisse par rapport au sommet de 8,1 % atteint en juin 2022³. Bien que le prix des biens durables continue de baisser, les principaux biens de consommation comme l'épicerie continuent d'augmenter. Statistique Canada rapporte que les prix des aliments en magasin ont augmenté de 21,9 % entre juin 2021 et juin 2024⁴.
- Malgré les récentes réductions, les taux d'intérêt demeurent beaucoup plus élevés qu'ils ne l'étaient avant les hausses de taux de la Banque du Canada (« BdC ») qui ont eu lieu entre mars 2022 et juillet 2023. Selon l'Enquête auprès des emprunteurs hypothécaires de 2024 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les personnes ayant contracté des prêts hypothécaires ont été touchées négativement par la hausse des taux d'intérêt. Au total, 65 % des emprunteurs hypothécaires ont déclaré avoir été touchés par la hausse des taux d'intérêt, tandis que 13 % des

³ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240716/cq-a001-fra.htm>

⁴ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240716/dq240716a-fra.htm?indid=3665-1&indgeo=0>

acheteurs ont déclaré que les taux d'intérêt les avaient forcés à retarder l'achat d'un logement⁵. Lors de ses consultations de 2024 au titre de l'article IV, le Fonds monétaire international (« FMI ») a indiqué que l'abordabilité du logement avait atteint les « pires niveaux en une génération, l'offre de logements n'étant pas en mesure de répondre pleinement à la demande croissante⁶».

- Selon la BdC, l'économie mondiale a progressé d'environ 3 % au T1 de 2024, conformément aux attentes. Toutefois, l'économie canadienne a progressé plus lentement que prévu, au rythme de 1,7 %. La BdC a de nouveau réduit son taux directeur de 0,25 %, à 4,55 % en juillet 2024, ce qui représente sa deuxième baisse consécutive⁷. Selon les consultations du Fonds monétaire international (« FMI ») au titre de l'article IV, la croissance du produit intérieur brut réel (« PIB ») au Canada devrait augmenter graduellement tout au long de 2024, et l'inflation continuera de diminuer pour s'établir à 2 % d'ici le début de 2025⁸.
- Selon Statistique Canada, le taux de chômage a augmenté régulièrement en 2024, avec un taux de 6,4 % en juin. Le chômage de longue durée a également augmenté, 17,6 % des sans-emploi ayant déclaré un chômage continu pendant plus de 27 semaines en juin 2024, soit une hausse de 4,0 points de pourcentage d'une année sur l'autre⁹.

⁵ https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/housing-research/surveys/mortgage-consumer-surveys/survey-results-2024/2024-cmhc-mortgage-consumer-survey-fr.pdf?_gl=1*17edp*_gcl_au*MTA0MjE4NjgyOS4xNzI2NzYyMzc5*_ga*MTgxMzM3OTYwNy4xNzI2NzYyMzgw*_ga_CY7T7RT5C4*MTcyNjc2MjM3OS4xLjEuMTcyNjc2MjQ5Ni4yNS4wLjA

⁶ <https://www.imf.org/en/News/Articles/2024/07/16/pr24276-canada-imf-exec-board-concludes-2024-art-iv-consult>

⁷ <https://www.banqueducanada.ca/grandes-fonctions/politique-monetaire/taux-directeur/>

⁸ <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/CR/2024/English/1CANEA2024001.ashx>

⁹ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240705/dq240705a-fra.htm?indid=3587-1&indgeo=0>

Innovations et progrès technologiques

Déjà en pleine transformation technologique, les économies ontarienne, canadienne et mondiale ont subi d'importants changements au cours des deux dernières années.

L'utilisation de l'intelligence artificielle (« IA »), en particulier de l'IA générative, s'est considérablement développée au cours des deux dernières années, depuis l'expansion de nouveaux outils tels que ChatGPT. Les entités de services financiers explorent comment l'intelligence artificielle peut augmenter leur efficacité dans le cadre d'activités en aval et mieux aider les consommateurs grâce à des outils tels que les robots conversationnels. Les utilisations potentielles dans les secteurs réglementés par l'ARSF comprennent le recours à l'intelligence artificielle pour fournir des renseignements financiers comme des devis pour des produits financiers. Dans le Sondage 2022 de l'ARSF auprès des consommateurs sur les conseils financiers, environ 15 % des répondants ont indiqué qu'ils avaient reçu de l'information financière provenant d'outils de technologie financière, et l'ARSF s'attend à ce que cette tendance s'élargisse à l'avenir¹⁰.

Les entités réglementées de l'ARSF ont augmenté l'utilisation globale de la technologie dans leurs activités internes et leurs processus et produits destinés aux consommateurs.

L'utilisation de la technologie favorise l'innovation en permettant de nouvelles solutions, en améliorant l'efficacité et en créant des possibilités de réaliser des progrès transformateurs. Bien que l'innovation puisse apporter plus de choix et de commodité aux consommateurs, elle comporte également certains risques. Le [cadre d'innovation](#) de l'ARSF définit des attentes claires et des principes directeurs pour aider les innovateurs à commercialiser des produits de manière durable, responsable et accessible.

¹⁰ <https://www.fsrao.ca/fr/media/23871/download>

Problèmes et tendances surveillés

En plus des nouvelles tendances macroéconomiques et technologiques, l'ARSF surveille un nombre croissant de domaines pour éclairer son approche de la réglementation et de la supervision des secteurs qu'elle réglemente.

Les problèmes et les tendances suivis comprennent :

- **Fraude** – Les secteurs financiers sont souvent ciblés par les fraudeurs qui tentent de profiter des consommateurs et des entreprises, car l'achat de produits et de services financiers nécessite d'importantes sommes d'argent. La fraude est un risque croissant dans les secteurs financiers, car les nouvelles technologies qui peuvent être utilisées par les entreprises pour accroître l'efficacité peuvent également l'être par des acteurs malveillants pour profiter des consommateurs, en particulier les plus vulnérables.
- **Risque lié aux TI** – Le risque lié aux TI, en particulier la cybersécurité, continue de s'intensifier à mesure que l'utilisation de la technologie augmente, comme en témoignent de nombreux incidents très médiatisés pouvant perturber les services financiers à travers le monde. Dans le cadre de ses activités de supervision, l'ARSF surveille la façon dont les secteurs que nous réglementons gèrent les risques liés aux TI et interviennent en cas d'incidents de TI importants.
- **Catastrophes naturelles** – La fréquence et la gravité globale des catastrophes naturelles continuent d'augmenter. Les catastrophes naturelles et les risques associés aux changements climatiques touchent directement ou indirectement tous les secteurs réglementés par l'ARSF. Cela influe sur la résilience globale des entités de services financiers, leur capacité de fournir des produits et services essentiels et les risques pouvant en résulter pour les consommateurs qui accèdent à ces produits et services.
- **Tiers** – Les entités réglementées ont depuis longtemps recours à des tiers pour fournir des services essentiels et accroître leur efficacité opérationnelle. À mesure que le secteur financier se numérise, cette dépendance à l'égard de tiers s'est également accrue grâce à l'utilisation de logiciels-services. Le recours accru à des tiers augmente

les risques opérationnels globaux pour les entités réglementées par l'ARSF et peut entraîner des résultats médiocres ou injustes pour les consommateurs.

- **Consommateurs vulnérables** – Les résultats de la recherche, comme le Sondage 2022 auprès des consommateurs de l'ARSF, ont montré que dans tous les secteurs réglementés par l'ARSF, les groupes vulnérables ont tendance à éprouver moins de confiance, moins de satisfaction et moins d'assurance. Le travail de surveillance de l'ARSF a également fourni des preuves que les consommateurs vulnérables obtiennent de moins bons résultats, courent un risque plus élevé d'être exposés à des préjudices (comme la fraude) et peuvent éprouver plus de problèmes liés à l'accessibilité et la convenance des produits. Pour régler ces problèmes, l'ARSF a élaboré une « approche pour renforcer la protection des consommateurs vulnérables » et a mené des consultations à ce sujet. L'approche proposée par l'ARSF vise à combler l'écart entre les expériences des consommateurs vulnérables et des consommateurs non vulnérables dans les secteurs qu'elle réglemente.

Cadre stratégique



En 2021-2022, l'ARSF a lancé son cadre stratégique, qui repose sur quatre piliers énonçant ses objectifs stratégiques de haut niveau. Le cadre reflète les objets législatifs de l'ARSF et englobe sa vision, sa mission et ses valeurs. L'Énoncé des priorités 2025-2026 de l'ARSF appuie les piliers.

Fonctionner de façon efficace pour devenir un organisme de réglementation performant

- Nous nous acquitterons de manière cohérente de nos principales fonctions opérationnelles.
- Nous appliquerons des méthodes d'amélioration continue pour examiner les activités.
- Nous moderniserons les outils et les processus en continuant de mettre l'accent sur la numérisation et l'automatisation.
- Nous améliorerons l'expérience des intervenants qui interagissent avec l'ARSF.
- Nous communiquerons clairement nos attentes afin que les intervenants comprennent mieux les approches et les activités de réglementation de l'ARSF.
- Nous continuerons de travailler avec nos partenaires gouvernementaux afin de continuer à harmoniser les priorités.

Protéger l'intérêt du public afin d'améliorer la confiance envers les secteurs que nous réglementons

- Nous intégrerons le point de vue des consommateurs dans nos lignes directrices et nos règles.
- Nous consulterons de manière réfléchie les secteurs réglementés, les consommateurs, les membres des caisses populaires et les bénéficiaires de régimes de retraite afin de comprendre leurs besoins actuels et futurs.
- Nous permettrons l'innovation et un plus grand choix pour les consommateurs.
- Nous effectuerons des recherches pour mieux comprendre les risques et les possibilités pour les consommateurs, les membres des caisses populaires et les bénéficiaires des régimes de retraite.
- Nous soutiendrons les efforts réalisés pour améliorer l'éducation et les connaissances des consommateurs, des membres des caisses populaires et des bénéficiaires des régimes de retraite.

Transformer nos processus de réglementation afin de prendre des décisions fondées sur les données probantes et sur les risques

- Nous appliquerons une approche uniforme et transparente à la surveillance réglementaire et à la prise de décision.
- Nous recueillerons davantage de données et augmenterons nos capacités internes pour prendre des décisions fondées sur des données probantes et sur les risques.
- Nous serons sensibles à l'environnement réglementaire et adapterons notre approche de la réglementation, le cas échéant.
- Nous poursuivrons la transition vers une réglementation fondée sur des principes afin de concentrer nos efforts sur les résultats souhaités.
- Nous établirons des relations plus solides avec les autres organismes de réglementation par la coopération, la collaboration et le partage des meilleures pratiques.

Attirer les personnes talentueuses et faire évoluer notre culture afin de réaliser la mission et la vision de notre organisme

- Nous conserverons les personnes les plus talentueuses possédant une expertise approfondie, contribuerons à leur perfectionnement et investirons en conséquence.
- Nous favoriserons une culture inclusive qui incarne nos valeurs.
- Nous organiserons et soutiendrons nos personnes talentueuses afin de répondre avec succès aux priorités stratégiques de l'ARSF et aux exigences opérationnelles réglementaires.
- Nous promouvrons une culture où le personnel est activement habilité à diriger, où il est tenu responsable et où il est récompensé pour ses résultats.

Priorités stratégiques

Priorités proposées pour 2025-2026 et par la suite



Échelon intersectoriel

1. Renforcer les relations avec les intervenants et améliorer les résultats axés sur les consommateurs
2. Améliorer l'efficacité de la délivrance de permis
3. Moderniser les systèmes et les processus



Assurance IARD et assurance-automobile

4

- 4.1 Mettre en œuvre des réformes clés de la réglementation des taux et de la souscription de l'assurance- automobile
- 4.2 Appuyer les réformes du système d'assurance-automobile
- 4.3 Assurer le traitement équitable des consommateurs de l'assurance IARD



Compagnies d'assurance constituées en Ontario et assureurs réciproques

5

- 5.1 Accroître la résilience, la stabilité et la confiance du public
- 5.2 Améliorer le cadre réglementaire de l'ARSF



Caisses populaires

6

- 6.1 Accroître la résilience et la stabilité et favoriser la confiance
- 6.2 Améliorer le cadre réglementaire de l'ARSF
- 6.3 Renforcer les structures de stabilité financière



Assurance-vie et assurance-santé

7

- 7.1 Renforcer la réglementation des pratiques de l'industrie et la supervision des intermédiaires, y compris les sociétés de gestion de l'assurance (« SGA »)
- 7.2 Renforcer la protection des consommateurs qui investissent dans des contrats de fonds distincts



Courtage hypothécaire

8

- 8.1 Moderniser les exigences du secteur afin de protéger les consommateurs de courtage hypothécaire



Régimes de retraite

9

- 9.1 Améliorer la surveillance prudentielle du secteur des régimes de retraite
- 9.2 Promouvoir l'excellence en matière de réglementation et améliorer les résultats des participants aux régimes



Planificateurs financiers et conseillers financiers

10

- 10.1 Assurer l'efficacité du cadre de protection des titres pour les planificateurs financiers et les conseillers financiers



Échelon intersectoriel

1. Renforcer les relations avec les intervenants et améliorer les résultats axés sur les consommateurs

Aperçu

L'ARSF réglemente et surveille un large éventail de secteurs en Ontario. Ces secteurs offrent des services et des produits que les Ontariennes et Ontariens utilisent au quotidien et dans certaines des parties les plus importantes de leur vie. Afin de s'acquitter efficacement de son mandat, l'ARSF améliorera les relations avec ses intervenants, en mettant l'accent sur l'amélioration des résultats pour les consommateurs¹¹. Il s'agit notamment de comprendre et de faire entendre la voix des consommateurs, de favoriser l'innovation dans les secteurs réglementés par l'ARSF et de veiller à ce que l'ARSF soit accessible, solidaire et réceptive aux intervenants.

Résultats que nous recherchons

- Une culture axée sur le consommateur qui éclaire l'orientation stratégique et les activités de surveillance de l'ARSF.
- Un environnement réglementaire qui soutient et permet l'innovation.
- Une application de la loi qui est efficace, opportune, proportionnée et qui tient compte de l'incidence de la non-conformité sur les consommateurs.

¹¹ Le mandat de l'ARSF établit une distinction entre la protection des droits et des intérêts des consommateurs dans les secteurs des services financiers et la protection des prestations de retraite et des droits des bénéficiaires de régimes de retraite à l'égard de ces régimes.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Fournir un excellent service à la clientèle aux intervenants, et mesurer les résultats et les possibilités d'amélioration et en rendre compte grâce à un sondage complet auprès des intervenants.
- b. Utiliser les données sur l'expérience des consommateurs provenant des intervenants et d'autres sources, comme les études de l'ARSF, pour éclairer les activités de surveillance de l'ARSF.
- c. Améliorer les efforts d'engagement des intervenants axés sur l'innovation afin de continuer à renforcer la reconnaissance de la marque et à cerner de nouvelles possibilités de collaboration.
- d. Tirer parti d'une approche transparente et des technologies disponibles pour élaborer le cadre d'enquête et d'application de la loi de l'ARSF dans les secteurs réglementés afin de renforcer les processus de surveillance axés sur le consommateur et de décourager l'inconduite.

2. Améliorer l'efficacité de la délivrance de permis

Aperçu

Le rôle de l'ARSF en matière de délivrance de permis est de s'assurer que les particuliers et les entreprises répondent aux qualifications requises pour obtenir un permis, qu'ils sont aptes à obtenir un permis et qu'ils se conforment à toutes les exigences en vigueur en matière de délivrance de permis. Une vérification efficace de l'aptitude des demandeurs et des titulaires de permis aide à protéger les consommateurs.

La prestation de solides services de délivrance de permis aux intervenants est importante pour l'ARSF. Des plans sont en cours pour un nouveau système de délivrance de permis à l'ARSF. Entre-temps, l'ARSF continue d'utiliser ses anciens systèmes, qui exigent un volume élevé de processus manuels. Un examen des processus a été effectué afin de cerner les

possibilités d'accroître l'efficacité en utilisant les systèmes actuels. L'ARSF mettra en œuvre des changements de processus pour donner suite aux recommandations de l'examen et atténuer les répercussions sur les services aux intervenants des secteurs de l'assurance, du courtage d'hypothèques et des fournisseurs de services de santé.

Résultats que nous recherchons

- Un professionnalisme élevé dans les secteurs réglementés.
- Une plus grande confiance de la part des consommateurs lorsqu'ils font affaire avec une personne ou une entité titulaire d'un permis.
- Les risques posés aux consommateurs lorsqu'ils font affaire avec une personne ou une entité titulaire d'un permis sont atténués encore plus.
- Amélioration de la prestation de services pour toutes les transactions de délivrance de permis tout en maintenant la protection des consommateurs.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Explorer d'autres outils pour appuyer l'évaluation par l'ARSF de l'aptitude à obtenir un permis.
- b. Améliorer les examens de l'aptitude à obtenir un permis en intégrant de nouvelles recherches fondées sur le risque pour évaluer cette aptitude.
- c. Mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen du processus interne de délivrance de permis.

3. Moderniser les systèmes et les processus

Aperçu

L'ARSF continue de moderniser ses processus et ses systèmes. Cet engagement permettra à l'ARSF de fonctionner comme un organisme de réglementation hautement performant par l'élaboration et la mise en œuvre de processus favorisant la prise de décisions fondées sur des données probantes et sur le risque. L'ARSF suit une feuille de route pluriannuelle (la « feuille de route ») pour ses systèmes de technologie et d'information à l'appui de ses activités et procédures réglementaires essentielles. La feuille de route intègre les priorités opérationnelles propres au secteur et les exigences technologiques à l'échelle de l'organisme. Elle crée également un modèle opérationnel souple et adaptable, soutenu par des flux de travail et des processus opérationnels rationalisés et par des améliorations des systèmes. Le programme qui remplace les anciennes applications a connu des retards et la date d'achèvement initiale sera dépassée. Les retards ont contribué à des dépassements de coûts. Afin d'assurer la viabilité continue du programme et de continuer à mettre l'accent sur les coûts et les gains d'efficacité, des options sont en cours d'élaboration pour s'assurer qu'un système viable est créé, afin de permettre à l'ARSF d'atteindre les résultats souhaités. L'évaluation d'une nouvelle date de livraison est en cours.

Résultats que nous recherchons

- Amélioration de l'efficacité opérationnelle dans l'ensemble de l'ARSF.
- Capacité accrue de réglementation et de surveillance grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle (« IA ») et de l'apprentissage automatique (« AA »).
- Exécution réussie des projets à temps et dans les limites des affectations d'immobilisations.
- Amélioration de la cybersécurité et de la résilience opérationnelle.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Améliorer les capacités d'IA et d'AA de l'ARSF grâce à la mise en œuvre continue de projets à l'aide de ses outils d'IA et d'AA, à l'utilisation de son modèle de gouvernance de l'IA et à la mise en œuvre continue de son programme de formation en IA/AA.
- b. Mettre en œuvre une stratégie de données à l'échelle de l'organisme.
- c. Améliorer les mesures de cybersécurité grâce à la détection et à la réponse étendues (« XDR »).
- d. Améliorer les mesures de sécurité des données pour protéger les données sensibles en améliorant la surveillance des transferts de données et le contrôle cryptographique.
- e. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie mise à jour pour régler les retards d'AvanceARSF dans le but de remplacer les anciens systèmes, de minimiser les dépassements de coûts et d'accroître l'efficacité.



Priorités en matière d'assurances IARD et d'assurance-automobile

4.1 Mettre en œuvre des réformes clés de la réglementation des taux et de la souscription de l'assurance-automobile.

Aperçu

L'ARSF a entrepris un effort pluriannuel pour réformer la réglementation de la tarification et de la souscription de l'assurance-automobile. L'ARSF continuera de planifier et de mettre en œuvre ces réformes clés, y compris l'introduction d'un nouveau modèle de surveillance.

Résultats que nous recherchons

- Traitement équitable des consommateurs et promotion d'un marché plus concurrentiel et plus durable.
- Transformation en un modèle de surveillance fondé sur des principes et axé sur les résultats pour les consommateurs.
- Les consommateurs sont habilités à prendre des décisions plus éclairées.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Élaborer la version finale de la Ligne directrice sur la surveillance de la tarification et de la souscription de l'assurance-automobile.

- b. Mettre en œuvre un nouveau modèle de surveillance de la tarification et de la souscription de l'assurance-automobile fondé sur des principes et axé sur les résultats pour les consommateurs.
- c. Améliorer la transparence et la divulgation pour les consommateurs afin d'accroître la sensibilisation et la connaissance des produits et d'appuyer la prise de décisions éclairées, en mettant l'accent sur la grande responsabilisation des assureurs vis-à-vis de l'atteinte de ces résultats.

4.2 Appuyer les réformes du système d'assurance-automobile

Aperçu

L'ARSF continue d'appuyer les initiatives du gouvernement visant à réformer le produit d'assurance-automobile, en plus de fournir des conseils d'experts pour éclairer les décisions du gouvernement.

Résultats que nous recherchons

- Plus de choix pour les consommateurs afin qu'ils puissent concevoir la couverture d'assurance-automobile qui répond le mieux à leurs besoins.
- S'assurer que les consommateurs blessés dans des accidents d'automobile reçoivent les soins dont ils ont besoin et que le cadre des fournisseurs de services de santé (« FSS ») et le Système de demandes de règlement pour soins de santé liés à l'assurance-automobile (« Système DRSSAA ») sont plus modernes et efficaces.
- Amélioration de la capacité de quantifier, d'évaluer et de mieux détecter la fraude à l'assurance-automobile.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Mettre en œuvre les initiatives de réforme de l'assurance-automobile, qu'elles soient dirigées par le gouvernement ou par l'ARSF, y compris les recommandations découlant de l'examen par l'ARSF des lignes directrices et des cadres pour les FSS.
- b. Sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, publier la règle et la ligne directrice sur le signalement des fraudes et amorcer l'élaboration du Service de signalement des fraudes.

4.3 Assurer le traitement équitable des consommateurs de l'assurance IARD

Aperçu

L'ARSF continue de surveiller et de superviser le secteur de l'assurance IARD afin d'encourager l'adoption de normes de conduite élevées en vue de renforcer la confiance du public et la protection des consommateurs.

Résultats que nous recherchons

- Protéger les consommateurs grâce à une surveillance efficace et efficiente du secteur de l'assurance IARD.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Achever la mise en œuvre d'un cadre de surveillance des pratiques de l'industrie pour l'assurance IARD qui permettra à l'ARSF de mieux déterminer et aborder les domaines prioritaires à surveiller.



Priorités pour les compagnies d'assurance constituées en Ontario et les assureurs réciproques

5.1 Accroître la résilience, la stabilité et la confiance du public

Aperçu

L'ARSF continue à transformer sa démarche de surveillance et à satisfaire à ses objets législatifs par l'entremise de la mise en œuvre du Cadre de surveillance axée sur le risque pour les compagnies d'assurance constituées en Ontario et les assureurs réciproques (« CSAR-I »). Ce cadre établit les pratiques intégrées de surveillance prudentielle et des pratiques de l'industrie. Les initiatives énoncées ci-dessous, combinées à la mise en œuvre continue du CSAR-I, guideront l'ARSF dans son évaluation et sa surveillance des assureurs tout en continuant à renforcer l'intégration, la capacité et la capacité de surveillance prudentielle et des pratiques de l'industrie.

L'ARSF prend également l'initiative de moderniser les systèmes de collecte et d'analyse des données afin de mieux analyser, gérer et surveiller les risques dans le cadre de ses activités de surveillance existantes. L'amélioration de la collecte de données favorisera la résilience du secteur, améliorera sa stabilité et renforcera la capacité de l'ARSF d'assurer de manière efficace une surveillance réglementaire efficace.

Résultats que nous recherchons

- Un secteur bien gouverné et fort.
- Résilience des assureurs et réduction de la probabilité de faillite.

- Maintien de la protection des consommateurs et de la confiance du public dans le secteur.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Effectuer et tenir à jour des évaluations exactes et cohérentes du profil de risque des assureurs.
- b. Accroître la sensibilisation des intervenants en continuant d'améliorer leur compréhension de l'approche de surveillance et des exigences réglementaires de l'ARSF.
- c. Élaborer un cadre de données pour améliorer la surveillance des assureurs.

5.2 Améliorer le cadre réglementaire de l'ARSF

Aperçu

L'ARSF s'est engagée à améliorer le cadre réglementaire pour le secteur des compagnies d'assurance constituées en Ontario et des assureurs réciproques en utilisant des règles et des lignes directrices. L'ARSF a élaboré un plan de travail pluriannuel pour les règles et les lignes directrices à l'intention de ces assureurs et continuera de travailler avec les principaux intervenants de manière collaborative et transparente pour mettre en œuvre les initiatives énoncées dans ce plan. Ces mesures favoriseront des normes élevées de conduite professionnelle, la stabilité et la confiance dans le secteur.

Résultats que nous recherchons

- Un secteur stable et résilient.
- Protection des titulaires de polices et des consommateurs.

- Confiance dans le secteur.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Publier une ligne directrice sur l'évaluation du risque propre et de la solvabilité et tenir des consultations à ce sujet.
- b. Commencer l'examen des exigences et des lignes directrices en matière de réassurance.



Priorités pour les caisses

6

6.1 Accroître la résilience et la stabilité et favoriser la confiance

Aperçu

Afin de demeurer un organisme de réglementation efficace, l'ARSF continue de faire progresser son approche de surveillance intégrée, complète et continue en vertu du Cadre de surveillance axée sur le risque pour les caisses populaires et les credit unions (« CSAR-CP ») et de moderniser les systèmes de données afin de mieux analyser, gérer et surveiller les risques.

L'ARSF utilisera les données probantes tirées de ses activités de surveillance continue pour rehausser son approche et sa méthodologie afin d'améliorer l'exactitude et l'uniformité des évaluations du profil de risque des caisses. Cela favorisera la résilience du secteur, renforcera la protection des déposants, augmentera la stabilité du secteur et améliorera l'efficacité de la réglementation.

Résultats que nous recherchons

- Un secteur résilient et bien gouverné.
- Résilience accrue des caisses et réduction de la probabilité de faillite
- Forte protection des membres et de leurs dépôts et confiance continue du public dans le secteur.
- Interactions efficaces en matière de surveillance avec le secteur des caisses, qui tire parti des avantages de la réglementation fondée sur des principes (« RFP ») et de la surveillance axée sur le risque.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Améliorer la qualité et la disponibilité des données des caisses grâce à l'initiative de collecte améliorée des données (« CAD »).
- b. Élaborer et mettre en œuvre des outils de surveillance alimentés par l'intelligence artificielle pour analyser l'information dans le but d'améliorer l'efficacité de la surveillance continue.
- c. Intégrer davantage les fonctions de surveillance et d'approbation réglementaire afin d'officialiser la prise en compte des risques à long terme liés aux caisses et au secteur dans les décisions d'approbation.

6.2 Améliorer le cadre réglementaire de l'ARSF

Aperçu

L'ARSF continue d'améliorer le cadre réglementaire des caisses de l'Ontario en élaborant des règles et des lignes directrices qui favorisent des normes élevées de conduite

professionnelle, la stabilité du secteur, la confiance dans le secteur et la protection des déposants, des membres des caisses et des consommateurs.

L'ARSF continue de travailler avec le ministère des Finances et les principaux intervenants de manière transparente et collaborative, conformément à son plan de travail pluriannuel, pour s'attaquer aux domaines de risques émergents et s'assurer que l'organisme demeure à jour et améliore le cadre réglementaire au besoin.

Résultats que nous recherchons

- Stabilité et résilience du secteur.
- Harmonisation du capital et du risque des caisses.
- Amélioration de la protection des droits des membres des caisses et de leurs dépôts

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Poursuivre l'examen du cadre des exigences relatives à la suffisance du capital de l'ARSF.
- b. Poursuivre l'examen du cadre des exigences relatives à la suffisance de liquidités de l'ARSF.
- c. Sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, publier la règle sur les dépôts non réclamés et la ligne directrice connexe et opérationnaliser le cadre des dépôts non réclamés.

6.3 Renforcer les structures de stabilité financière

Aperçu

L'ARSF continue de promouvoir la stabilité et la résilience du secteur des caisses en améliorant les structures de stabilité financière, comme le Fonds de réserve d'assurance-dépôts (« FRAD »), un régime de résolution fiable, et en donnant accès à des liquidités d'urgence. Ces structures garantissent la protection des dépôts des membres, en particulier lors de crises, et favorisent la stabilité du secteur.

Résultats que nous recherchons

- Réduction au minimum de l'exposition du FRAD aux pertes.
- Protection solide des déposants et forte stabilité du secteur.
- Confiance dans les caisses.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Travailler avec le ministère des Finances en vue d'améliorer l'accès des caisses à un financement d'urgence adéquat pendant les tensions idiosyncrasiques et systémiques afin de réduire la probabilité de perturbations dans les activités des caisses et les services offerts à leurs membres.
- b. Accroître la qualité et la disponibilité des données par l'entremise de la CAD et améliorer la modélisation et l'analyse pour appuyer l'évaluation exacte de la pertinence du FRAD.



Priorités pour l'assurance-vie et l'assurance-santé

7.1 Renforcer la réglementation des pratiques de l'industrie et la supervision des intermédiaires, y compris les sociétés de gestion de l'assurance (« SGA »)

Aperçu

L'ARSF renforce le cadre réglementaire afin de réduire les risques pour les consommateurs et les lacunes réglementaires au sein des canaux de distribution indépendants comme les SGA.

Afin d'accroître la protection des consommateurs, l'ARSF se concentrera sur l'élaboration d'une règle correspondant au cadre réglementaire, sous réserve de l'approbation de la loi, qui impose aux intermédiaires du secteur de l'assurance-vie et de l'assurance-santé la même norme de conduite professionnelle et qui clarifie les obligations des assureurs, des SGA et des agents de vente.

L'ARSF continuera de surveiller et de superviser le secteur de l'assurance-vie et de l'assurance-santé afin de promouvoir des normes de conduite élevées dans le but de renforcer la confiance du public et d'améliorer la protection des consommateurs.

Résultats que nous recherchons

- Les consommateurs bénéficient des mêmes protections, qu'ils acquièrent une assurance auprès d'agents qui travaillent directement pour un assureur ou d'agents sous contrat avec une SGA.

- Les consommateurs sont protégés par une supervision efficiente et efficace du secteur de l'assurance-vie et de l'assurance-santé.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Publier aux fins de consultation un cadre de règles correspondant au cadre réglementaire, sous réserve de l'approbation de la loi, qui vise à combler les lacunes réglementaires pour les sociétés de gestion de l'assurance-vie et de l'assurance-santé.

7.2 Renforcer la protection des consommateurs qui investissent dans des contrats de fonds distincts

Aperçu

L'ARSF continue d'améliorer les normes réglementaires pour les contrats de fonds distincts. Ces normes permettront de s'assurer que les agents donnent aux clients des conseils appropriés et les renseignements dont ils ont besoin pour comprendre les contrats dans lesquels ils investissent, y compris ce qu'ils paient pour investir.

Résultats que nous recherchons

- Les clients qui ont des contrats de fonds distincts disposent des renseignements dont ils ont besoin pour faire des choix appropriés au sujet de leurs placements.
- Les consommateurs reçoivent des conseils pertinents en fonction de leurs besoins et de leur situation de la part d'agents qui reçoivent une formation et une surveillance appropriées.
- S'harmoniser, dans la mesure du possible, avec d'autres administrations canadiennes pour s'assurer que les assureurs et les agents accordent la priorité aux intérêts des clients et gèrent les conflits d'intérêts de façon appropriée lorsqu'ils conçoivent, vendent et administrent des contrats de fonds distincts.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Élaborer la version finale de la règle intitulée *Information sur le coût total* pour les contrats de fonds distincts individuels.

8



Priorités en matière de courtage hypothécaire

8.1 Moderniser les exigences du secteur afin de protéger les consommateurs de courtage hypothécaire

Aperçu

L'ARSF s'est engagée à appuyer le gouvernement dans son examen de la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques* (« LMCHPAH »). Cet examen permettra de s'assurer que les exigences réglementaires tiennent compte des tendances du secteur (p. ex., rôle élargi des administrateurs d'hypothèques, augmentation des prêts privés, dépendance accrue aux technologies numériques et réduction du fardeau administratif).

L'ARSF continuera de surveiller et de superviser le secteur du courtage hypothécaire afin de promouvoir des normes de conduite élevées dans le but de renforcer la confiance du public et de protéger les consommateurs.

Résultats que nous recherchons

- Les consommateurs reçoivent des recommandations appropriées pour les prêts hypothécaires et les investissements dans des prêts hypothécaires en fonction de leurs besoins et de leur situation.
- Une responsabilité réglementaire claire des maisons de courtage à l'égard des résultats pour les consommateurs (p. ex., en ce qui concerne la pertinence du produit, l'utilisation de noms d'équipe).

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Appuyer le gouvernement dans son examen de la LMCHPHAH.
- b. Élaborer la version finale de la ligne directrice pour l'utilisation de noms d'équipe dans les documents de relations publiques.



Priorités pour les régimes de retraite

9

9.1 Améliorer la surveillance prudentielle du secteur des régimes de retraite

Aperçu

En s'appuyant sur le travail qu'elle a entrepris au cours des dernières années, l'ARSF continuera de mettre en œuvre une surveillance efficace des régimes de retraite réglementés. Une surveillance prudentielle accrue est essentielle pour appuyer l'atténuation des risques pour le secteur et pour veiller à ce que les participants aux régimes soient protégés adéquatement.

Résultats que nous recherchons

- Cerner et aider à atténuer de façon proactive les risques pour le secteur des régimes de retraite.
- Réduire les préjudices possibles pour les participants aux régimes.
- Maintenir la confiance du public dans le secteur des régimes de retraite.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Poursuivre la surveillance prudentielle des grands régimes de retraite du secteur public.
- b. Mettre en œuvre l'approche de surveillance des régimes de retraite interentreprises (« RRI »).
- c. Appuyer la mise en œuvre du nouveau cadre des prestations cibles, y compris le processus de conversion.

9.2 Promouvoir l'excellence en matière de réglementation et améliorer les résultats des participants aux régimes

Aperçu

L'ARSF a pris un engagement pluriannuel d'atteindre l'excellence en matière de réglementation dans le secteur des régimes de retraite. Sa vision à cet égard exige un engagement à l'égard de la transformation de la surveillance, des activités et des examens quotidiens de l'ARSF afin qu'ils soient fondés sur les risques et les principes.

Résultats que nous recherchons

- Les promoteurs et les administrateurs de régimes de retraite sont mieux formés et habilités à utiliser leur propre jugement fondé sur des principes pour assurer la conformité.
- Confiance accrue dans l'ARSF pour protéger les participants aux régimes.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Promouvoir une approche fondée sur les risques et des principes pour la réglementation et la surveillance des régimes de retraite.
- b. Actualiser et moderniser les principales lignes directrices et les principaux formulaires relatifs aux régimes de retraite.
- c. Améliorer l'éducation du public sur le secteur des régimes de retraite et sa connaissance de celui-ci.



Priorités pour les planificateurs financiers et les conseillers financiers

10.1 Assurer l'efficacité du cadre de protection des titres pour les planificateurs financiers et les conseillers financiers

Aperçu

Le Cadre de protection du titre des professionnels des finances (« CPTPF ») favorise la confiance et le professionnalisme dans le secteur en veillant à ce que les personnes qui utilisent les titres de planificateur financier (« PF ») et de conseiller financier (« CF ») soient dûment qualifiées en respectant les normes minimales.

Afin d'assurer l'efficacité du cadre de protection des titres, l'ARSF mettra l'accent sur un solide programme de surveillance qui oblige les organismes d'accréditation et, par extension, les titulaires de titres de compétences, à respecter des normes élevées de professionnalisme et de responsabilisation.

Résultats que nous recherchons

- Les consommateurs sont protégés par une surveillance efficace des organismes d'accréditation et des personnes qui font un mauvais usage des titres de PF et CF.

Principales activités à effectuer pour atteindre les résultats

- a. Conclure l'évaluation du cadre et déterminer les prochaines mesures à prendre.
- b. Continuer de s'appuyer sur les activités de surveillance de l'ARSF pour surveiller et superviser efficacement les activités des organismes d'accréditation.

Perspectives financières

Plan financier de l'ARSF

L'ARSF propose un plan financier de 122,6 millions de dollars pour l'exercice 2025-2026. Ce plan tient compte des ressources estimées nécessaires pour permettre à l'ARSF de s'acquitter de son mandat en matière de réglementation et de poursuivre sa transformation en un organisme de réglementation indépendant, transparent et fondé sur des principes dans le cadre de ses priorités et de ses activités opérationnelles.

Le plan financier ci-après est une version préliminaire qui présente les activités financières prévues pour l'exercice allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026. Sous réserve de révisions apportées à la suite des commentaires des intervenants, il constituera le fondement du Plan d'activités annuel proposé par l'ARSF pour 2025-2028. Les hypothèses et les méthodes ayant servi à l'établissement du budget sont décrites dans les annexes.

Les revenus totaux augmenteront de 2,2 % par rapport au total prévu dans le budget de l'exercice 2024-2025. Le montant proposé pour la composante des droits et cotisations des secteurs à taux variable est supérieur de 3,5 % à celui de l'exercice précédent et inférieur de 0,7 million de dollars (0,8 %) aux projections pour l'exercice 2025-2026 indiquées dans le Plan d'activités annuel 2024-2027.

Les droits d'activité et de permis devraient être inférieurs de 1,3 % en raison de la diminution prévue du nombre de nouvelles demandes et de renouvellements, principalement dans les secteurs des fournisseurs de services de santé (FSS) et de l'assurance vie et l'assurance

santé. Les frais liés aux permis des courtiers en hypothèques devraient augmenter de 0,2 % par rapport à l'exercice 2024-2025.

Comparaison du budget d'une année sur l'autre				
(millions de \$)	Plan proposé pour 2025-2026	Budget de 2024-2025	Écart par rapport au budget de l'exercice passé	
			(\$)	(%)
Revenus :				
Droits d'activité et de permis ¹	30,0	30,4	(0,4)	-1,3 %
Droits et cotisations variables ²	86,6	83,7	2,9	3,5 %
Revenus totaux	116,6	114,1	2,5	2,2 %
Coûts directs	83,5	83,5	-	0,0 %
Coûts communs	39,1	42,6	(3,5)	-8,2 %
Total des coûts	122,6	126,1	(3,5)	-2,8 %
Utilisation de l'excédent cumulé	6,0	12,0		

Remarques :

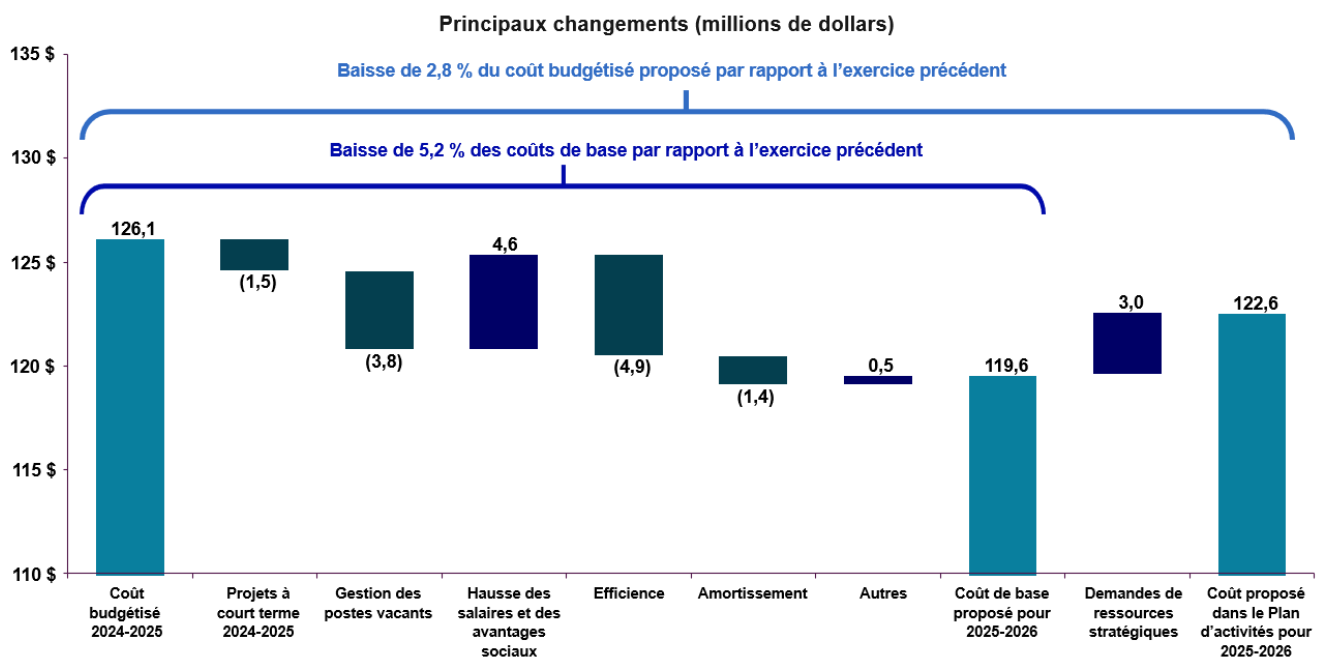
1. Comprend les droits d'activité et de permis dans les secteurs des FSS, des courtiers en hypothèques, de l'assurance- vie et l'assurance-santé, des pratiques en ass. IARD et des planificateurs et conseillers financiers.
2. Comprend tous les revenus des secteurs à taux variables ainsi que l'excédent et le manque à gagner pour les recouvrements auprès des FSS.

Ces cinq dernières années, l'ARSF a accumulé un excédent important en raison des coûts moins élevés que prévu pendant la pandémie. Depuis l'exercice 2020-2021, l'excédent a chaque année été appliqué aux coûts afin d'aider l'industrie à se remettre de la pandémie, le total ainsi appliqué s'élevant à 30,3 millions de dollars jusqu'à 2024-2025. De ce fait, les augmentations de la composante des revenus correspondant aux droits et cotisations des secteurs à taux variables ont été inférieures à l'augmentation des coûts. Avec la reprise de l'industrie et l'épuisement des fonds excédentaires, les augmentations proposées de ces droits et cotisations à taux variables s'amplifient et rattrapent les augmentations des coûts. En 2025-2026, il est proposé d'utiliser 6,0 millions de dollars de l'excédent, contre 12,0 millions de dollars au cours de l'exercice précédent.

Projection des coûts

Le coût total proposé pour l'exercice 2025-2026 est de 122,6 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution de 2,8 % par rapport au budget de 2024-2025 et de 4,4 % par rapport aux projections établies pour 2025-2026 dans le Plan d'activités annuel 2024-2027.

Le diagramme ci-dessous illustre les coûts projetés par rapport au budget de 2024-2025.



L'ajustement du coût de base pour 2024-2025 concerne des projets à court terme totalisant 1,5 million de dollars qui ont été amorcés en 2024-2025 et qui devraient être achevés au cours du même exercice. Ces projets ne devraient pas influencer sur les activités de 2025-2026.

L'ARSF propose des économies de 3,8 millions de dollars grâce à une gestion stratégique des postes vacants. Cela permettra de tirer parti de la rotation naturelle du personnel – au lieu de pourvoir immédiatement tous les postes vacants, la priorité sera donnée aux rôles essentiels et les responsabilités seront réassignées dans la mesure du possible. En tirant

parti des talents existants et en optimisant la structure de ses effectifs, l'ARSF maintiendra son efficacité opérationnelle tout en réalisant d'importantes réductions de coûts.

Les salaires et les avantages sociaux devraient augmenter de 4,6 millions de dollars, en raison principalement des conventions collectives obligatoires. Cette hausse reflète une hypothèse générale supérieure à celle de l'exercice précédent pour la main-d'œuvre syndiquée. Les détails des hypothèses générales sont présentés à l'annexe 1.

L'ARSF a procédé à un examen de ses activités et a repéré dans de nombreux domaines des possibilités de gains en efficacité qui devraient permettre de réaliser des économies de 4,9 millions de dollars. Ces gains sont centrés sur un usage optimisé des ressources, des réductions de coûts et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, sans compromettre les principales fonctions opérationnelles.

Dans l'ensemble, l'amortissement a diminué de 1,4 million de dollars. Cette réduction est attribuable à plusieurs facteurs : une diminution de l'amortissement des immobilisations en 2025-2026, la fin de l'amortissement des coûts de pré-lancement de Workday en 2024-2025 et des retards dans le projet AvanceARSF. Les dépassements d'AvanceARSF ont entraîné des coûts de projet supplémentaires de 2,4 millions de dollars en 2025-2026 et de 5,0 millions de dollars en 2026-2027. L'investissement total en cours d'exercice pour AvanceARSF en 2025-2026 est de 7,3 millions de dollars, dont 5,9 millions de dollars classés comme non conformes aux principes comptables généralement reconnus seront reportés et amortis sur cinq ans. La charge d'amortissement pour AvanceARSF devrait culminer à 7,0 millions de dollars en 2026-2027 et diminuera progressivement au cours des exercices suivants.

L'augmentation de 0,5 million de dollars dans la catégorie Autres s'explique principalement par une diminution des intérêts et des revenus des placements, conjuguée à une augmentation des coûts des installations. Le solde de trésorerie d'exploitation projeté devrait générer des revenus d'intérêts et de placements de 5,0 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 0,3 million de dollars, ou 6,1 %, par rapport à 2024-2025.

Demandses de ressources stratégiques

L'ARSF prévoit investir 3,0 millions de dollars dans de nouvelles initiatives visant à faire progresser ses objets législatifs : protéger les droits et les intérêts des consommateurs, soutenir et faciliter l'innovation, améliorer la surveillance réglementaire grâce à un meilleur accès aux données et aux outils d'analyse, tous secteurs confondus, et améliorer l'efficacité réglementaire. Plus précisément, dans chaque secteur, les nouvelles initiatives permettront à l'ARSF d'obtenir les résultats suivants :

- Renforcer les relations avec les intervenants et améliorer les résultats axés sur les consommateurs (Priorité 1)
- Améliorer l'efficacité et l'efficience de la délivrance de permis (Priorité 2)
- Moderniser les systèmes et les processus (Priorité 3)
- Mettre en œuvre des réformes clés de la réglementation des taux et de la souscription de l'assurance-automobile (Priorité 4.1)
- Appuyer les réformes du système d'assurance-automobile (Priorité 4.2)
- Assurer le traitement équitable des consommateurs de l'assurance IARD (Priorité 4.3)
- Accroître la résilience et la stabilité et favoriser la confiance dans le secteur de la réglementation prudentielle de l'assurance IARD (Priorité 5.1)
- Accroître la résilience et la stabilité et favoriser la confiance des consommateurs dans le secteur des caisses populaires (Priorité 6.1)
- Améliorer le cadre réglementaire de l'ARSF dans le secteur des caisses populaires (Priorité 6.2)
- Renforcer la réglementation des pratiques de l'industrie et la supervision des intermédiaires, y compris les sociétés de gestion de l'assurance (SGA) (Priorité 7.1)

Droits et cotisations par secteur

L'ARSF propose un total des revenus sectoriels de 116,6 millions de dollars, soit une augmentation nette de 2,2 %, ou 2,5 millions de dollars, par rapport au budget de 2024-2025. La part de ce total correspondant aux droits et cotisations des secteurs à taux variables augmente de 3,5 % après la prise en compte de la hausse anticipée des revenus liés aux frais fixes et aux droits d'activité et l'application de 6,0 millions de dollars de l'excédent cumulé pour compenser les augmentations des droits imposées aux secteurs à taux variables.

Secteur (en millions de dollars)	Assurance						Régimes de retraite	Caisses	Courtiers en hypothèques	Prêts et fiducies	Planificateurs financiers et conseillers financiers	Total
	Produits d'assurance-automobile*	Fournisseurs de services de santé	Pratiques – IARD	Réglementation prudentielle – IARD	Pratiques - ass.-vie et ass.-santé	Ass.-vie et ass.-santé (SGA)						
Revenus proposés pour 2025-2026												
Droits d'activité et de permis	-	3,5	1,2	-	7,0	-	-	-	18,2	-	0,1	30,0
Droits et cotisations	16,4	-	9,8	3,7	9,5	1,5	24,8	19,3	-	0,8	0,8	86,6
Revenus proposés pour 2025-2026	16,4	3,5	11,1	3,7	16,5	1,5	24,8	19,3	18,2	0,8	0,9	116,6
Coûts directs	11,4	2,4	8,0	2,7	11,7	1,0	18,0	14,0	13,2	0,6	0,6	83,5
Coûts communs	5,9	1,1	3,7	1,2	5,4	0,4	8,3	6,4	6,1	0,3	0,3	39,1
Coûts proposés pour 2025-2026	17,3	-	11,7	3,9	17,0	1,4	26,2	20,4	19,3	0,8	0,9	122,6
Frais fixes prévus - contribution aux coûts communs	0,2	-	0,1	0,0	0,1	0,0	0,3	0,2	(1,1)	0,0	0,0	-
Financement provenant de l'excédent cumulé	1,1	-	0,8	0,3	0,7	-	1,7	1,4	-	0,1	0,1	6,0

Secteur (en millions de dollars)	Assurance						Régimes de retraite	Caisses	Courtiers en hypothèques	Prêts et fiducies	Planificateurs financiers et conseillers financiers	Total
	Produits d'assurance - automobile*	Fournisseurs de services de santé	Pratiques – IARD	Réglementation prudentielle – IARD	Pratiques - ass.-vie et ass.-santé	Ass.-vie et ass.-santé (SGA)						
Revenus pour 2024-2025												
Droits d'activité et de permis	-	3,5	1,3	-	7,3	-	-	-	18,1	-	0,1	30,4
Droits et cotisations	15,9	-	9,3	3,7	9,3	-	25,1	19,0	-	0,8	0,7	83,7
Revenus pour 2024-2025	15,9	3,5	10,6	3,7	16,6	-	25,1	19,0	18,1	0,8	0,9	114,1
Écart des droits et cotisations	0,6	-	0,5	0,0	0,2	1,5	(0,3)	0,3	-	0,0	0,0	2,9
Augmentation/(Diminution)	3,5 %		5,0 %	0,6 %	2,4 %		-1,0 %	1,8 %		2,5 %	3,2 %	3,5 %
Écart total des revenus	0,6	(0,0)	0,4	0,0	(0,1)	1,5	(0,3)	0,3	0,0	0,0	0,0	2,5
Augmentation/(Diminution)	3,5 %	-1,2 %	4,0 %	0,6 %	-0,6 %		-1,0 %	1,8 %	0,2 %	2,5 %	2,8 %	2,2 %
Coûts pour 2024-2025	17,9	3,5	12,0	4,1	17,8	-	28,3	21,4	19,1	0,9	1,0	126,1
Écart des coûts	(0,6)	(0,0)	(0,3)	(0,2)	(0,8)	1,4	(2,1)	(1,0)	0,2	(0,0)	(0,0)	(3,5)
Augmentation/(Diminution)	-3,4 %	-1,2 %	-2,7 %	-5,9 %	-4,6 %		-7,4 %	-4,7	1,2 %	-4,1 %	-3,8 %	-2,8 %

* Comprend les recouvrements auprès des FSS (excédent ou manque à gagner)

Remarque : Dans le tableau ci-dessus, les revenus d'intérêts nets sont inclus sous forme de réduction des coûts communs dans tous les secteurs. Ils apparaîtront comme un poste de revenus dans l'état financier annuel de l'ARSF.

Les montants sont arrondis au millier de dollars près. De ce fait, certains écarts et certains totaux pourraient ne pas correspondre exactement.

L'ARSF envisage de revoir et d'améliorer le barème des droits dans certains secteurs afin d'assurer l'autosuffisance de chaque secteur.

Le plan d'activités proposé est présenté à un haut niveau. La direction élabore actuellement pour l'exercice 2025-2026 un budget détaillé qui comprendra les dépenses et les avantages précis des nouvelles initiatives et les répercussions sur les revenus de chaque secteur. Ces données seront incluses au prochain plan d'activités annuel.

Annexe 1 : Hypothèses financières

- Les chiffres comparables sont fondés sur le budget pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 approuvé par le conseil d'administration de l'ARSF, et ils sont utilisés pour fixer le montant des droits et cotisations de l'exercice 2024-2025.
- L'information financière pour l'Énoncé des priorités de l'exercice 2025-2026 est une projection de haut niveau. Le budget détaillé sera publié dans le Plan d'activités annuel 2025-2028.
- Les investissements liés à l'utilisation de technologies réalisés pendant l'exercice sont recouverts auprès des secteurs sur cinq ans au lieu d'être comptabilisés en charges pour cet exercice, afin de mieux faire correspondre coûts et avantages.
- L'ARSF réglemente les fournisseurs de services de santé dans le cadre de ses activités de réglementation du secteur de l'assurance automobile. Tout revenu lié aux recouvrements (excédent ou manque à gagner) auprès des fournisseurs de services de santé est imputé ou crédité à la composante droits et cotisations des secteurs à taux variable du secteur Produits d'assurance-automobile.
- Le poste Pratiques en matière d'assurance-vie et d'assurance-santé désigne un sous-secteur à frais fixes. Par conséquent, tout excédent ou manque à gagner sera facturé aux compagnies d'assurance vie en tant que sous-secteur variable.
- Les sociétés de gestion de l'assurance (« SGA ») seront traitées comme un sous secteur du secteur d'assurance vie et d'assurance-santé. Les coûts correspondants seront recouverts auprès de ce secteur une fois que la réglementation aura pris effet et qu'une règle appropriée sera établie concernant les droits. Les coûts sont actuellement comptabilisés et reportés jusqu'au lancement pour s'assurer que d'autres secteurs n'assument pas le fardeau financier des SGA lors de l'établissement du régime.
- Toute cotisation excessive ou insuffisante dans le secteur des courtiers en hypothèques sera appliquée proportionnellement à d'autres secteurs.

- L'ARSF recouvrera les dépenses pour l'examen des notes d'information de coopératives.
- L'ARSF et le syndicat mènent actuellement des négociations collectives. Notre hypothèse générale est fondée sur la convention collective existante de la fonction publique de l'Ontario (« FPO »).

Annexe 2 : Points saillants de la méthode de répartition par secteur

Répartition des coûts directs : comprend les produits d'assurance-automobile, les régimes de retraite, la surveillance prudentielle des caisses et du secteur de l'assurance, les pratiques de l'industrie, les services juridiques, les politiques, les relations publiques et la location.

- Coûts liés aux régimes de retraite, à la surveillance prudentielle des caisses et du secteur de l'assurance et aux produits d'assurance-automobile : alloués à 100 % à leurs secteurs respectifs (à quelques petites exceptions près, p. ex., l'équipe désignée de la surveillance prudentielle des caisses et du secteur de l'assurance est affectée au secteur de la réglementation prudentielle de l'assurance IARD).
- Divisions de la surveillance des pratiques de l'industrie et des politiques : coûts calculés selon les équivalents temps plein (« ETP ») affectés à des secteurs précis. Les ETP qui ne sont pas affectés à des secteurs précis sont répartis en fonction d'un coefficient d'imputation des coûts directs des activités liées aux pratiques de l'industrie et aux politiques.
- Services juridiques : répartition fondée sur l'utilisation prévue des services compte tenu des ETP affectés à chaque secteur ainsi que des activités passées.
- Relations publiques : la répartition est déterminée par l'utilisation prévue des services, en tenant compte du nombre d'ETP affectés à chaque secteur ainsi que des activités passées. La répartition des charges d'exploitation est fondée sur des projections

propres à chaque secteur. Les ETP et les dépenses d'exploitation qui ne sont pas imputés à des secteurs particuliers sont répartis selon le coefficient d'imputation des coûts directs des Relations publiques.

- Coûts de location : répartis en fonction du nombre d'ETP.

Répartition des coûts communs : comprend le bureau du directeur général, les Services généraux (ce qui comprend les coûts de projets non liés aux TI), les intérêts et l'amortissement

- L'ARSF répartit proportionnellement les coûts communs entre les secteurs en fonction des coûts directs de chaque secteur. Par exemple, si les coûts directs liés aux produits d'assurance automobile représentent 15 % du total des coûts directs de 68,0 millions de dollars, la part des coûts communs totaux de 52,5 millions de dollars pour ce secteur sera de 7,8 millions de dollars (soit 15 %).

ARSF

Autorité ontarienne de réglementation
des services financiers



Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

25, avenue Sheppard Ouest
Bureau 100
Toronto (Ontario)
M2N 6S6

Téléphone : 416-250-7250
Sans frais : 1-800-668-0128
Courriel : contactcentre@fsrao.ca
fsrao.ca/fr